

RCS : LAVAL Code greffe : 5301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00510 Numéro SIREN : 527 886 378 Nom ou dénomination : A.B MECA
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2023 sous le numéro de dépôt 1749

AB MECA

29 RUE DU MARECHAL LECLERC

53230 MERAL



GARAGE A.B. MECA
29, Rue du Maréchal Leclerc 53230 MÉRAL
Tel. 02 43 98 83 18
Siret 527 886 378 000 19
Code APE 4540Z

COMPTES ANNUELS DEPOT AU GREFFE

Exercice au 31/10/2022

Agence

187 BOULEVARD DES LOGES
BP 50104
53000 LAVAL CEDEX
02.43.66.80.92

530602399 - 120 - 10094
302137


CERFRANCE
entreprendre, ensemble

Bilan

BILAN ACTIF	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/10/2022	Net 31/10/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	949	199	750	
Fonds commercial (1)	17 600		17 600	17 600
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	21 819	12 255	9 564	11 545
Installations techniques, matériel et outillage industriels	88 355	59 598	28 757	12 989
Autres immobilisations corporelles	87 935	63 422	24 513	10 081
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	216 658	135 474	81 184	52 215
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	300		300	150
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	213 584		213 584	218 227
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	35 149		35 149	27 553
Autres créances	12 067		12 067	4 406
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	60 108		60 108	60 094
Disponibilités	107 601		107 601	156 567
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	428 808		428 808	466 997
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	645 466	135 474	509 992	519 212
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan

BILAN PASSIF	31/10/2022	31/10/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	190 391	241 041
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	20 608	49 350
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	221 999	301 391
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	112 587	34 850
Emprunts et dettes financières diverses (3)	126 963	111 510
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 039	45 241
Dettes fiscales et sociales	17 073	24 410
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 331	1 811
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	287 993	217 821
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	509 992	519 212
(1) Dont à plus d'un an (a)	80 941	18 835
(1) Dont à moins d'un an (a)	207 052	198 986
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		10
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AB MECA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2022, dont le total est de 509 992 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 20 608 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2021 au 31/10/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/10/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Règles et méthodes comptables

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 24/04/2023

A.B. MECA

Société par Actions Simplifiée

Capital Social : 10 000.00 euros

Siège Social : 29 RUE DU MARECHAL LECLERC

53230 MERAL

RCS de LAVAL N° : 527 886 378

L'an deux mil vingt trois,

Le vingt quatre avril.

Les actionnaires de la SAS A.B. MECA se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur BEUNET Anthony, en assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice du 01/11/2021 au 31/10/2022 pour délibérer notamment sur l'affectation du résultat ci-après :

RESOLUTION N° 4 : AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

L'assemblée générale décide d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social selon les modalités suivantes :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	20 608.24€
Montant Brut Distribuible	20 608.24€
Retenue à la source	6 182.00€
Solde net	14 425.78€

Il est ici précisé le solde du montant des réserves facultatives est égal à 190 391.24 €.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU PROFIT DES ASSOCIES

La collectivité des associés décide de mettre en distribution la somme de 20 608.24€

	Monsieur BEUNET Anthony	Madame LOCHIN Aurélie
Dividendes bruts taxables	20 402.16€	206.08€
Eligibles à l'abattement 40%	oui	oui
Dispense prélèvement acompte	non	non
Montant acompte 12.8%	2 611.47€	26.37€

Dividendes soumis au RSI	0.00€	0.00€
Dividendes soumis à 17.2%	20 402.16€	206.08€
Prélèvements sociaux	3 509.17€	35.45€
Dividendes nets à percevoir	14 281.52€	144.26€

Ce dividende sera payé le 24/04/2023, par inscription en compte courant.

La collectivité des associés prend acte des obligations fiscales à réaliser. A ce titre, la société a l'obligation dans les 15 jours du mois suivant celui du paiement des présents dividendes d'adresser au service des impôts de son siège social la déclaration N°2777 D.

Cette déclaration devra être accompagnée du versement de la somme de 6 182€ comprenant :

- le cas échéant, le nouvel acompte forfaitaire d'impôt sur le revenu de 12.8 % sur les dividendes pour ceux des associés qui n'ont pas justifié pouvoir en être exonérés compte tenu du montant de leur revenu fiscal de référence lié aux revenus de 2021.
- les prélèvements sociaux dus au taux de 17.2 % sur la base des dividendes qui ne sont pas soumis aux cotisations sociales.

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au président pour faire la déclaration N°2777 D et procéder au paiement à réaliser. Il est rappelé que les retenues à la source ci avant restent toutefois à la charge des associés concernés.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	Dividendes distribués antérieurement	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes <u>non</u> éligibles à l'abattement
Exercice 31/10/2021	100 000.00€	100 000.00€	0.00€
Exercice 31/10/2020	50 000.00€	50 000.00€	0.00€
Exercice 31/10/2019	50 000.00€	50 000.00€	0.00€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait,

Certifié conforme et sincère à l'original.

La présidence

 
GARAGE A.B. MÉCA
 29, Rue du Maréchal Leclerc 53230 MÉRAL
 Tel. 02 43 98 83 18
 Siret 527 886 378 000 19
 Code APE 4540Z